

Conseil du 4^e arrondissement

12 SEPTEMBRE 2016

PROCES VERBAL

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

Sixième Réunion du Conseil d'arrondissement

Le douze septembre deux mille seize à dix-neuf heures cinq, les membres du Conseil du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4^e arrondissement, sur la convocation en date du sept septembre deux mille seize qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Christophe Girard, Julien LANDEL, Évelyne ZARKA, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Corine FAUGERON, Marianne DE CHAMBRUN, Pacôme RUPIN, Boniface N'CHO, Anne LEBRETON, Jean-Pierre PLONQUET et Vincent ROGER.

20h50, Monsieur Pacôme RUPIN quitte la séance,
donne pouvoir à Monsieur Christophe Girard.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement, à 19h05.

La séance est ouverte à 19h05.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Bonsoir Mesdames et Messieurs. La configuration de ce Conseil d'arrondissement est nouvelle. Sandrine DE HARO est la nouvelle Directrice générale adjointe des services. Par ailleurs, pendant une période qui correspond au congé maternité de Sarah ALBY, ma Directrice de cabinet, Sébastien LIMOUZI occupera les fonctions de Directeur de cabinet.

J'aimerais tout d'abord que nous saluions la mémoire de Jacques DOMINATI, qui fut Maire du 3^e arrondissement. Un de ces fils, Laurent DOMINATI, est habitant du 4^e arrondissement où il s'est marié en février 2014. Ce dernier fut Député, Conseiller de Paris et élu du 4^e arrondissement pendant la première mandature entre 2001 et 2008. Ayant échangé avec les deux fils et la femme de Jacques DOMINATI, je trouvais normal que nous pensions à lui et à sa famille.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de rendre hommage à quelqu'un qui a été un passionné et un serviteur de Paris et qui a loyalement accompagné Jacques CHIRAC. Je tiens également à saluer sa mémoire. C'était un homme de conviction qui s'était engagé jeune dans la Résistance. C'était aussi un tribun qui avait du souffle. Il a servi dignement la Ville de Paris et mérite l'hommage que nous lui rendons ce soir.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

0420160017

Désignation du secrétaire de séance

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

S'il n'y a pas d'opposition, Monsieur Vincent ROGER est désigné secrétaire de séance.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

0420160020

Adoption de la procédure d'urgence

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Lorsque j'envoie l'ordre du jour et que j'y ajoute, une heure plus tard, deux ou trois délibérations, nous appelons cela une procédure d'urgence. Il se trouve que j'ai envoyé l'ordre du jour mardi soir et que le lendemain j'envoyais trois nouvelles délibérations. Je vous demande donc d'accepter la procédure d'urgence et l'inscription de trois nouvelles délibérations à l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissement. Il s'agit des délibérations 2016 SG 29, 2016 SG 30 et 2016 SG 25.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Nous voterons contre cette délibération, car il nous semble que les nouvelles délibérations n'ont rien d'urgent.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 voix contre (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

0420160018**Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2016***Un avis favorable est donné à l'unanimité.***PROJETS DE DÉLIBÉRATION****2016 SG 29****Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1^{er}, 4^e, 7^e et 12^e arrondissements) - Déclaration de projet****Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement**

Je ne lirai pas l'intégralité de la délibération, mais je présenterai certains points du projet. En 1967, Georges Pompidou, alors Premier Ministre, inaugurerait une voie rapide à laquelle le Conseil de Paris donnera son nom à la suite de son décès. Cette voie longeait les quais, dans les 1^{er} et 4^e arrondissements, devant les habitations, le Louvre, la Samaritaine, l'Hôtel de Ville, jusqu'à la Porte de Bercy. À l'époque, l'automobile était un moyen d'émancipation que peu de gens possédaient. De nos jours, dans certains pays étrangers, la première chose que fait une personne qui commence à s'épanouir économiquement est d'acheter une voiture.

Au contraire, nous constatons que dans les pays où la voiture s'est démocratisée depuis des décennies, la répulsion face à ce moyen de transport commence à se généraliser. Je pense plus particulièrement aux villes de Séoul, Tokyo, Ljubljana, Bordeaux et bien d'autres villes.

Alors que la ville de Dijon avait, dans les années 1960, le projet de construire une autoroute à la place du canal. Les habitants s'étaient mobilisés. À Paris, à la même époque, les habitants des quais ne s'étaient pas mobilisés comme les habitants de Dijon et avaient laissé la voie rapide se construire.

Plus tard, en 1973, alors que le Préfet de Paris avait lancé la construction la même voie rapide sur la rive gauche, une association de l'Église Notre-Dame et des habitants s'étaient mobilisés et avaient réussi à stopper le projet. Un an après, alors que Valéry GISCARD-D'ESTAING venait d'être élu Président de la République, il mit définitivement un terme au projet. Mais avant d'arrêter les travaux, 2,3 kilomètres de voies avaient pu être construits.

Je pense que l'opposition gauche/droite traditionnelle n'a pas de sens sur les sujets d'urbanisme et d'espace public. D'ailleurs, pendant la campagne de 2014, la santé publique, l'espace public et l'environnement étaient au cœur des projets des candidats. Le choix fait par Anne HIDALGO est de prolonger l'engagement de Bertrand DELANOË de créer des couloirs pour les bus et les taxis. Malgré les difficultés que cette mesure a pu engendrer, plus personne aujourd'hui ne voudrait voir disparaître ces couloirs.

Le long de la voie Georges Pompidou, depuis que des feux et des passages protégés ont été installés, la circulation automobile a diminué de 23 %. Or, ces 23 % ne se sont pas reportés sur d'autres voies, comme cela avait été annoncé. De manière générale, les personnes qui défendent la place et la santé des êtres humains insistent sur l'urgence d'agir dans les milieux urbains. Ce week-end, des pneumologues français ont écrit dans une tribune que l'urgence concernait toutes les villes et que les autoroutes urbaines devraient tôt ou tard disparaître. Il ne s'agit donc pas d'un cas particulier à Paris.

Chacun utilise la méthode qui lui semble convenir, en fonction de ses propres convictions. Or, il se trouve que Madame HIDALGO a été élue sur la base d'un programme qui s'inscrit dans le prolongement des mandatures de Bertrand DELANOË. Il avait ainsi été annoncé aux Parisiens qu'une fermeture de la voie Georges Pompidou à la circulation motorisée était prévue selon deux scénarios : soit depuis la place du Châtelet jusqu'à l'Arsenal, soit depuis le souterrain de la Concorde jusqu'à l'Arsenal. Le choix de la majorité municipale en Conseil de Paris s'est porté sur la version longue.

J'entends les critiques. Mais j'entends aussi des Parisiens pour qui l'utilisation de la voiture représente un effort. Seulement 5 % des automobilistes qui viennent chaque jour depuis la banlieue empruntent la voie Georges Pompidou.

Il avait été dit que l'aménagement de la voie rapide sur la rive gauche entraînerait 6 minutes de retard pour les automobilistes. Finalement, les études ont montré que le retard n'est que de 2 ou 3 minutes. Depuis la tribune des pneumologues dont je viens de parler, je considère la lutte contre la pollution urbaine comme une priorité. Toutes les villes membres du C40 ont besoin d'une cohérence d'action, quelle que soit la famille politique de leur municipalité. À ce titre, l'opposition traditionnelle gauche/droite me semble malvenue. Je pense que les habitants du centre de Paris prendront davantage le train, le métro, le bus, les Autolib', les Vélib', les taxis, etc.

Les personnes qui ont des obligations professionnelles ne font pas partie de la majorité des utilisateurs de voitures. Ils trouveront d'ailleurs des places de stationnement qui leur seront réservés et une fluidité qui leur permettra d'aller travailler dans des conditions normales. C'est à tous ces paramètres que nous devons veiller.

L'offre de la RATP est une des offres les plus larges au monde. Elle sera même augmentée et aménagée. D'ailleurs, dans le cadre de la candidature de Paris pour devenir la ville organisatrice des Jeux Olympiques, le projet défendu par Christophe NAJDOVSKI au moment des élections municipales en 2014, était la construction d'un bus-tramway sur les quais hauts.

Je tenais à vous apporter tous ces éléments avec beaucoup de sincérité. Je suis en effet convaincu que ce projet est vital pour notre capitale. Nous avons le devoir de répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Une meilleure fluidité de la circulation et un meilleur air sont des objectifs que partagent tous les habitants, surtout dans un contexte de réchauffement climatique. Au moment de la rentrée des classes, les parents demandent que Paris soit respirable pour leurs enfants.

Enfin, si Madame HIDALGO a fait le choix de ne pas suivre l'avis négatif de l'enquête publique, c'est pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le périmètre sur lequel nous nous étions entendus n'a pas été exactement respecté. Ensuite, les enquêteurs publics n'ont pas interrogé un seul médecin. Il est vrai que les habitants défavorables au projet se sont davantage manifestés que les habitants favorables. Mais, dans la mesure où cet avis était de nature consultative, la Maire de Paris assume son choix de ne pas suivre l'enquête publique pour certaines raisons de méthode.

Celles et ceux qui connaissent le 19^e arrondissement, savent que l'avenue Jean Jaurès a été modifiée pour permettre une circulation plus fluide et moins polluante. Ainsi l'objectif est d'inscrire la Ville de Paris dans cette tendance. C'est le choix de la majorité et de Madame HIDALGO. Ce n'est ni un choix de gauche, ni un choix de droite. C'est un choix progressiste et écologique. Personne n'a le monopole de l'environnement. Le Maire de Bordeaux n'est ni écologiste, ni socialiste ou communiste. Or, il a vidé sa ville de la circulation. La Mairie de Paris doit aujourd'hui travailler pour rendre son air respirable.

C'est un acte d'engagement assumé devant les Parisiens. Bien que les critiques aient leur place dans le débat démocratique, nous avancerons avec détermination.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Il est vrai que depuis 2001, nous constatons une rupture dans l'usage de l'automobile à Paris. C'est une bonne chose et il n'est pas question de revenir en arrière. Par ailleurs, l'installation des feux sur la voie Georges Pompidou il y a deux ou trois ans a permis d'améliorer la circulation. Il est clair que le périphérique s'est désengorgé à partir du moment où la vitesse avait diminué. Cette tendance générale est positive. La position du groupe UDI-MoDem est favorable au projet de fermeture, à termes, des voies sur berges.

Par contre, nous contestons la méthode. Alors que le changement du rapport à la voiture se fait progressivement depuis 2001, tout à coup le processus s'accélère et passe en force. En effet, ce dernier ne fait pas suffisamment place à la concertation, notamment sur le rapport de Paris avec sa banlieue et sur l'usage de la voiture pour le travail. De plus, la méthode donne de Paris l'image d'une ville qui s'isole à un moment où l'on parle pourtant du Grand Paris dans une perspective beaucoup plus large. Cela nous semble donc incohérent.

Nous répétons donc ce que nous disons depuis le début : nous sommes favorables au projet, mais défavorables à la manière dont il est mené. Nous trouvons celle-ci brutale et ne laissant aucune place à la concertation. Nous souhaiterions un moratoire afin de remettre les choses autour de la table, notamment la proposition du groupe UDI-MoDem d'organiser de véritables états généraux afin de réinscrire le projet dans le sens de la concertation. Nous voterons donc contre le projet, à cause de sa méthode.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je vous remercie de rappeler en introduction que l'écologie n'est pas le monopole d'une majorité ou d'une opposition. L'idée que les Parisiens respirent mieux n'appartient ni à la gauche ni à la droite. Chacun doit être dans le respect de l'autre. Je suis navré d'entendre dire que les élus de droite sont des « pro-voiture » ou qu'ils n'ont rien compris des véritables enjeux. Je crois qu'il n'y a rien à gagner à caricaturer l'adversaire, ni à créer des frontières entre les élus sur un sujet d'intérêt général comme celui-ci.

Nous sommes tous d'accord : moins il y aura de circulation, mieux les Parisiens se porteront. Je vous rappelle que l'espérance de vie des habitants de Paris est de six mois inférieure à la moyenne nationale. J'ai lu avec grand intérêt la tribune des pneumologues dont vous avez parlé. Ils ont raison sur le fond, mais n'ont pas fait la démonstration que le projet en lui-même représentait un progrès en matière de santé publique. Dans ce débat, depuis quelque temps, je suis préoccupé par plusieurs problèmes : le manque de démocratie, la caricature et la qualité écologique fondamentale du projet.

Tout d'abord, la délibération reprend un soudage. C'est-à-dire que l'exécutif municipal s'appuyant sur un sondage, coupe court à toute discussion. Selon ce sondage, 60 % des Parisiens seraient favorables au projet. Cette méthode pose un principe démocratique important. Sommes-nous dans une logique de démocratie d'opinion ? La gouvernance de Paris va-t-elle désormais s'effectuer sur la base de sondages ? C'est en effet le premier argument que la Maire de Paris a utilisé au lendemain de la publication de l'avis défavorable de la commission d'enquête, de même que c'est le premier argument de votre délibération.

Par ailleurs, je suis scandalisé par la condescendance et le sectarisme de la Maire de Paris. La manière dont elle a évacué le rapport de la commission publique et la manière dont elle traite les gens qui ne sont pas d'accord avec elle me rendent dubitatif sur ses capacités à

gérer la ville. Le rôle d'un Maire n'est pas de créer des clivages. Je suis tenté de crier : « Bertrand, reviens ! Ils sont devenus fous. » Je suis désolé, mais de plus en plus de gens ne sont pas d'accord avec la Maire de Paris. L'opinion de l'opposition municipale, des Maires de banlieue et de la Présidente de Région n'est pas prise en compte. Cette dernière s'inscrit pourtant dans une logique de consensus avec la Maire de Paris.

Il est vrai que des riverains sont favorables au projet et que l'enjeu dépasse les clivages entre gauche et droite. Toutefois, de nombreux responsables économiques et associations sont opposés au projet. Il est donc évident qu'un débat élargi est nécessaire. De plus, je ne comprends pas la logique de passage en force, malgré les arguments du commissaire enquêteur. C'est une première dans l'histoire de Paris.

Je me permets de rappeler que le commissaire enquêteur s'est basé sur six arguments pour donner un avis défavorable :

- 75 % des contributions étaient opposées au projet.
- Le périmètre de l'enquête publique ne prenait pas en compte les arrondissements subissant des reports importants de circulation.
- La pollution aurait augmenté dans les zones concernées du fait d'un trafic accru et ralenti.
- L'impact positif sur la pollution de l'air n'est pas avéré.
- L'intérêt de ce projet dépasse les limites de Paris et doit se faire en concertation avec les communes concernées.
- Les impacts économiques d'un tel projet seront négatifs.

Vous avez affirmé que l'argumentation du commissaire enquêteur au sujet du périmètre était biaisée. Or, la Maire de Paris a carrément remis en cause l'honnêteté intellectuelle des membres de la commission indépendante. Que ce serait-il passé, Monsieur le Maire, si un élu de l'opposition avait lui-même remis en cause l'honnêteté intellectuelle d'un magistrat de la République ? Depuis des années, je répète que votre majorité se gargarise de faire de la démocratie locale et participative. Or, quoi de plus représentatif de la démocratie participative qu'une commission d'enquête ? Plusieurs centaines de personnes se sont déplacées dans les Mairies d'arrondissement. La moindre des choses, de la part de la Maire de Paris, aurait été de les écouter et d'ouvrir le débat. Au contraire, leur avis n'a pas été pris en compte.

Ensuite, il me semble que le bon sens a sa place dans les commentaires que nous pouvons faire de l'actualité. Est-il cohérent, alors que le centre de Paris fait l'objet de nombreux travaux, de ne pas mettre en place un moratoire concernant la fermeture des voies sur berges ? Comment ferez-vous pour gérer le gigantesque chantier de Morland alors que la circulation sera fermée sur les quais bas et que les quais hauts seront embouteillés ? Et est-il responsable, en période d'état d'urgence, de créer de nouveaux embouteillages pour entraver l'acheminement des véhicules d'urgence ? Tous les matins, l'actualité est catastrophique sur le sujet. Je souhaite, comme nous tous, qu'il n'y ait pas de nouveaux attentats dans Paris. Pourtant, lorsque la question est posée à des responsables de la sécurité publique, leur avis n'est pas très favorable au projet et implique le débat.

Enfin, permettez-moi de penser que ce projet est loin d'être exemplaire sur le plan écologique. Je vous invite à lire l'avis de l'autorité environnementale qui a été publié en mai dernier et signé par le Préfet de Région. Voici quelques extraits : "L'état initial de l'environnement et des impacts du projet manque de pertinence et ne permet pas d'appréhender les informations apportées. [...] L'analyse de l'état initial et le diagnostic des qualités paysagères de l'existant restent succincts et partiels au regard de la prégnance de l'enjeu. [...] L'autorité environnementale relève que la réserve de capacité des voies adjacentes est difficile à évaluer en raison de la saturation du réseau en dehors du

périmètre d'étude. Il aurait convenu de souligner cette limite dans l'étude d'impact. [...] Le propos est succinct et partiel sur la phase d'exploitation du chantier. À titre d'exemple, les mesures de suivi de l'ambiance sonore et de la circulation ne sont pas mentionnées. [...] L'analyse des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine est très succincte. [...] Les résultats de cette modélisation macroscopique ne sont pas suffisants. Un rapport d'étude complet intégrant une modélisation de la situation de référence, une identification claire des principes au report d'itinéraires et une évaluation des allongements de temps de parcours serait nécessaire."

Ce document administratif, établi par l'autorité environnementale, montre bien qu'il faut repenser le projet de la Maire de Paris. Pourtant, elle nous explique que nous sommes dans le déni de l'urgence climatique. Je suis conscient que cette urgence existe. Par contre, je l'inviterais à un peu plus de modestie. Les pics de pollution sur Paris sont dus avant tout à des phénomènes météorologiques venant du nord de l'Europe. Je voudrais bien que la fermeture des voies sur berges change complètement la donne. Mais c'est faux. Il faut arrêter d'être dans la tartufferie écologique sur ce sujet. Madame HIDALGO me fait penser à ceux qui, en 1986, nous expliquaient que les nuages de Tchernobyl s'arrêteraient à la frontière. Ce projet ne fait que déplacer le problème. Il ne le résout pas. Il est peut-être un début, une piste. Mais, il ne réglera certainement pas le problème de la pollution à Paris.

Nous aurions pu attendre des élus du Conseil d'arrondissement qu'ils défendent le quotidien des riverains des quais. En effet, comme l'ont relevé l'étude d'impact et Airparif, le problème est double pour ces derniers dans les années à venir. C'est d'abord un problème de pollution sonore. À ce titre, j'invite Bruno JULLIARD, qui prétend que c'est un projet de santé publique, à venir sur les quais constater le niveau sonore. Nous avons fait une conférence de presse sur le sujet avec quelques élus sur le quai de Gesvres. Nous ne nous entendions pas. L'étude d'impact montre d'ailleurs que le niveau sonore a augmenté de deux décibels. Quant à la commission d'enquête, elle explique que cette augmentation est minimaliste. C'est aussi un problème de pollution atmosphérique. Airparif, durant les crues de la Seine, a noté une augmentation de la pollution, sur les quais hauts. Il existe donc un lien entre la pollution sur les quais et la fermeture de la voie Georges Pompidou.

Enfin, la seule chose que nous réclamons, c'est un vrai débat qui englobe la Région Île-de-France, la métropole du Grand Paris et les Mairies des communes voisines afin d'apporter de vraies solutions en matière de moyens de transport collectifs de substitution. En effet, bien que Paris soit dotée d'un très bon réseau de transports en commun, il lui manque un réseau de transports de substitution.

Vous expliquiez tout à l'heure que seulement 5 % des automobilistes venant de banlieue empruntaient chaque jour la voie Georges Pompidou. Il me semble que ce chiffre est plutôt de 40 %. Quoi qu'il en soit, c'est avec de nouveaux moyens de transport, de nouveaux parkings aux portes de la ville, une meilleure utilisation du fleuve et une fiscalité adaptée pour encourager l'utilisation de voitures non-polluantes que nous parviendrons à changer les choses.

Vous ne pouvez pas dire que la fermeture des voies sur berges va tout changer et que nous résoudrons le problème de santé publique à Paris. Dans cette affaire, la forme est détestable et le fond mérite débat. Je vous le répète : caricaturer l'adversaire ne sert pas la cause de l'environnement. Or, la Maire de Paris s'est engagée dans une bataille qui crée des clivages.

Des personnes comme Yann WEHRLING, Chantal JOUANNO, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Leila AÏCHI combattent-elles la cause écologique ? Évidemment non. Au lendemain de la

décision de la Maire de Paris de ne pas suivre les orientations de la commission d'enquête, un éditorialiste du Parisien a écrit : « Les plus beaux projets se réalisent dans une réelle concertation ». J'invite la Maire de Paris à y réfléchir et à méditer cette maxime d'Oscar WILDE : « Croire est ennuyeux, douter est absorbant ».

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je voudrais répondre à Messieurs Vincent ROGER et Jean-Pierre PLONQUET qui se disent prêts à libérer Paris de la voiture, mais pas aujourd'hui. Je dis qu'il faut agir aujourd'hui. La pollution augmente tous les jours. Je milite depuis 46 ans pour libérer Paris de la circulation automobile. Nous savons de quoi nous parlons et qu'il faut agir tout de suite. Qui n'a pas, parmi nous, un proche atteint d'un cancer ? Or, nous savons que la pollution automobile fait partie des risques. Je dis ceci : « Charité bien ordonnée commence par soi-même. » Vous souhaitez prendre contact avec la métropole et l'Île-de-France avant d'envisager quoi que ce soit. Je souhaite que nous commençons par les Parisiens et nous ne sacrifierons pas la santé des Parisiens pour que les Républicains et le groupe UDI-MoDem puissent appliquer leur programme. La priorité est la santé et je ne comprends pas que vous ne souteniez pas ce projet.

Alors que les petits enfants sont tous touchés par l'asthme parisien, nous ferions mieux d'attendre parce que nous n'avons pas demandé l'autorisation à toute l'Île-de-France ? Nous ne leur avons rien demandé et nous avons eu raison. Je félicite donc la Maire de Paris de tenir son programme. Ce programme est celui des écologistes depuis 2001 qui, déjà à cette époque, avait le projet de transformer les voies sur berges en plage. Nous sommes donc très heureux que d'autres personnes aient réalisé que les écologistes avaient raison. Vous nous parlez d'une urgence démocratique. Je vous parle d'une urgence de santé. Je ne comprends pas que vous soyez contre.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

En arrivant, j'ai fait un tweet tout à fait humoristique pour saluer le talent de l'équipe du journal du 4^e arrondissement, car elle trouve toujours le bon angle pour que je n'apparaisse pas sur les photos. Par contre, je trouve scandaleux que l'on utilise le tweet officiel de la Mairie du 4^e arrondissement pour me combattre politiquement. Je ne comprends pas que l'on utilise les moyens de communication de la Mairie à des fins politiques. Je viens de tomber sur un tweet dans lequel il est écrit que je vote contre le projet. Or, ce tweet est complété de la mention : « On aura tout entendu. » Ce n'est pas une façon de gérer une Mairie d'arrondissement. Je souris de voir que je ne figure pas sur les photos du journal du 4^e arrondissement. Par contre, je trouve inacceptable que les moyens de communication de la Mairie soient utilisés pour me combattre.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Vous êtes sur des photos du journal. Je n'ai aucune réticence à faire des photos avec vous. Au contraire, je m'assure à chaque fois que vous et Monsieur PLONQUET soyez associés aux photos. Au sujet du tweet, je n'étais pas au courant et je me pencherai sur le problème.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

C'est une histoire de symbole. Les moyens de communication officiels d'une mairie ne sont pas faits pour dénoncer l'opposition.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Les Verts du centre de Paris ont trouvé amusant de répondre à votre tweet, ce qui n'a rien d'exceptionnel. Je vous promets que plus personne ne répondra à votre tweet.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je voudrais rebondir sur les propos de Madame FAUGERON. La Mairie de Paris est à gauche

depuis 2001 et la Région est restée à gauche pendant 17 ans. Or, la situation ne s'est pas améliorée.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je souhaite que nous restions focalisés sur la santé publique et l'organisation de l'espace public. Il n'existe aucun monopole sur la question. De toute manière, nous aurons l'occasion d'en reparler dans 2 ans. D'autres villes dans le monde l'ont déjà fait. C'est au tour de Paris. Je suis d'ailleurs certain que Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, si elle avait été élue Maire de Paris, aurait mené le même type de projet.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 voix contre (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

2016 SG 30

Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1^{er}, 4^e, 7^e et 12^e arrondissements) - Avenants aux conventions et convention avec le Port Autonome de Paris

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Par la précédente délibération vous avez déclaré l'intérêt général du projet d'aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1^{er}, 4^e, 7^e et 12^e arrondissements) et approuvé la poursuite de l'opération.

Cette opération consiste à réaménager la voie Georges Pompidou sur un linéaire de 3,3 kilomètres, depuis l'entrée du tunnel des Tuileries jusqu'à la sortie du tunnel Henri IV, dans les 1^{er} et 4^e arrondissements, afin de fermer la voie à la circulation automobile et de libérer l'espace pour les piétons et les circulations douces, ainsi que les activités associées dans le cadre d'une liaison piétonne et cyclable Bastille/Tour Eiffel.

Les berges de Seine constituent une dépendance du domaine public fluvial dont la propriété a été transférée à l'établissement public de l'État dénommé Port Autonome de Paris à compter du 1^{er} janvier 2011, en application d'un article du Code des transports. Par procès-verbaux en date du 17 février 1964 et 15 novembre 1989, l'État, alors propriétaire de l'ensemble du domaine public fluvial, a consenti à la Ville de Paris la mise à disposition des terrains nécessaires à la construction d'une voie publique sur la berge de la Seine, rive droite. Ces mises à disposition en vue d'édifier une voie de circulation rapide, appelées voie Georges Pompidou et voie Mazas, ce sont conclues par le biais de superpositions de gestion sur les emprises du domaine public et fluvial.

Cette infrastructure a été complétée, suite à la délibération du Conseil de Paris en date du 25 janvier 1989 et à l'accord du Directeur général du Port Autonome de Paris par courrier en date du 23 avril 1991, par la réalisation d'une double voie légèrement enterrée qui prend appui sur la berge basse du quai Henri IV.

Par un procès-verbal en date du 6 juin 1997, les parties horizontales des berges de la Seine situées sur la commune de Paris et dépendant du domaine public fluvial ont été mises en superposition de gestion au profit de la Ville de Paris pour une fonction de promenade sur les quais. Par un avenant n°1 du 9 juillet 2012 à la superposition de gestion du 15 novembre 1989, l'emprise de la voie urbaine et de ses abords a été modifiée pour tenir compte de l'aménagement de la voie rive droite en boulevard urbain. Une convention en date du 24 juin 2016 a régularisé le transfert de gestion de la superposition d'affectation au profit de la Ville de Paris.

La nécessité de garantir la mise en œuvre d'une clause de réversibilité, entendue comme

le retour possible à la circulation générale, a conduit au maintien de la voie publique sous le régime de la convention de superposition d'affectation à des fins de voie ouverte à la circulation. De plus, la configuration du site est différente de celle de la rive gauche (étroitesse de la voie, absence de terre-plein) et ne permet donc pas d'ouvrir de nouveaux espaces significatifs pour développer de nouvelles activités sous le régime de l'amodiation.

Il a donc été retenu d'inscrire la piétonisation sous le régime de superposition de gestion déjà existante qu'il conviendrait de faire évoluer pour y intégrer la circulation piétonne et les termes de la clause de réversibilité. Les parties ont entendu conclure un nouvel avenant à la convention portant superposition d'affectation de 1989 ainsi qu'un avenant à la convention de 2016 relative au tunnel Henri IV pour tenir compte de cette nouvelle orientation de l'usage de la berge rive droite (1^{er} et 4^e arrondissement). La ville pourra délivrer des autorisations d'occupation sur les espaces concernés et un mécanisme global de partage entre la ville et le port autonome des recettes liées aux redevances d'occupation est instauré pour les recettes au-delà d'un seuil correspondant au montant des dépenses portées par la ville pour entretenir et gérer ses espaces.

Dans le cadre de l'appel innovant « Réinventer la Seine », dont la vague 2 verra le lancement des deux tunnels (Tuileries et Henri IV), la ville et le port s'entendent sur les modalités visant à développer des activités dans le 2^e arrondissement, situées sur le domaine public fluvial.

Un avenant à la convention du 6 juin 1997 de mise en superposition de gestion de dépendances du domaine public fluvial à la Ville de Paris et de parties horizontales des berges de la Seine situées sur la commune de Paris prévoit le retrait des zones en superposition d'affectation de la partie du terre-plein au droit des emplacements des bateaux du port de l'Hôtel de Ville dans le 4^e arrondissement afin de permettre la gestion de développement par le Port Autonome de Paris, des terrasses et aménagements portuaires liés aux amodiations existantes du plan d'eau. Concernant les berges de la rive gauche, après trois ans de fonctionnement, certains projets ont évolué et il apparaît nécessaire de revoir par un avenant certaines des surfaces de la convention d'occupation temporaire du 23 avril 2013 consenties à la ville par le port autonome, hors superposition d'affectation, pour être au plus proche du fonctionnement du site. La redevance annuelle est ainsi réduite substantiellement.

Pour les espaces occupés par la voie urbaine de la rive gauche, l'entretien et l'exploitation sont assumés entièrement par la Ville de Paris, sauf opérations très ponctuelles pour lesquelles le port autonome de Paris peut être appelé à intervenir directement pour des raisons de coordination. Cependant, les différents postes de coûts de la Ville de Paris (nettoyage, propreté, gestion et entretien des sanitaires permanents et saisonniers, maintenance des équipements électriques, maintenance du dispositif de vidéosurveillance) participent fortement à l'attractivité des espaces commercialisés par le port autonome de Paris et permettent à ses amodiataires en place de bénéficier d'espaces de qualité et bien entretenus.

En conséquence, le port autonome de Paris s'est engagé à apporter sa contribution aux frais d'entretien et d'exploitation portés par notre collectivité, la Ville de Paris. Une convention financière relative à l'exploitation des berges met en œuvre cet accord et définit les relations financières entre les deux parties.

Je vous demande de m'autoriser à signer avec le Port Autonome de Paris l'avenant n° 2 à la convention du 15 novembre 1989 modifiée le 9 juillet 2012 de mise en superposition de gestion de parcelles de terrain nécessaires à la construction d'une voie de circulation sur la basse berge de la rive droite de la Seine, entre la Place du Louvre (1^{er} arrondissement) et

la rue Agrippa D'AUBIGNÉ (4^e arrondissement), l'avenant n°1 à la convention du 24 juin 2016 portant transfert de gestion et superposition d'affectation au profit de la Ville de Paris des emprises de la voie sur berge de la rive droite de la Seine au droit du port Henri IV (4^e arrondissement), l'avenant n°1 à la convention du 6 juin 1997 de mise en superposition de gestion de dépendance du domaine public fluvial à la Ville de Paris de parties horizontales des berges de la Seine situées sur la commune de Paris et l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire n°3101 du 2 avril 2013 relative aux berges de la rive gauche (7^e arrondissement), la convention financière relative à l'exploitation des berges de la rive gauche et de la rive droite.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

J'ajoute qu'une voie de circulation sera maintenue pour les véhicules d'urgence.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 voix contre (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

2016 DDCT 42

États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des donations d'animation et de gestion locales 2017

2016 DDCT 43

États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2017

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

La première délibération présente le cadre de référence définissant la répartition de la Dotation d'animation locale et la Dotation de gestion locale.

En ce qui concerne la première délibération, pour notre arrondissement comme pour l'ensemble de Paris, le cadre est le même depuis 2009 et le restera pour l'année 2017. Les montants alloués dans l'arrondissement feront partie d'autres délibérations au moment du vote du budget primitif au mois de novembre.

En ce qui concerne la seconde délibération, depuis 2009 le 4^e arrondissement reçoit invariablement 130 000 euros, utilisés pour l'acquisition de biens d'équipement, notamment pour les établissements scolaires et de petite enfance, les dépenses d'investissement pour l'espace public faisant l'objet d'autres montants parisiens.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Comme chaque année, l'opposition s'abstiendra.

2016DDCT42 et 2016DDCT43

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

0420160019

Inventaire et approbation des équipements de proximité dont le Conseil du 4^e arrondissement a la charge

2016DDCT44

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2017

Julien LANDEL, 1er Adjoint au Maire

Cette délibération fixe la liste des équipements de proximité qui définira ensuite le budget de gestion locale dont nous venons d'approuver le principe. Nous entendons par équipements de proximité tous les équipements de l'arrondissement à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale. La liste est identique à celle de l'année dernière, à deux exceptions près. En effet, deux nouveaux équipements sont à la charge de la Mairie du 4^e arrondissement : le square de la Tour Saint-Jacques et un relais crèche dans la salle Jean MOULY de la Mairie.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je constate que pour la deuxième année consécutive et malgré ma demande, le jardin partagé Joseph-Migneret de la rue des Rosiers manque à la liste.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Vous avez raison. Nous veillerons à obtenir le droit d'indiquer ce jardin dans la liste des équipements de la Mairie du 4^e arrondissement.

0420160019 et 2016DDCT44

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 DDCT71

Subventions Fonds du Maire (48 233 euros) à 11 associations, 1 SARL et 2 établissements du 4^e arrondissement

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Les Fonds du Maire s'élèvent 48 233 euros et seront attribués à 11 associations, 1 SARL et 2 établissements du 4^e arrondissement. À titre d'exemple, 2 750 euros seront attribués à la SARL Carlotta Cinémas afin de financer l'opération permettant aux seniors isolés d'assister à des séances de cinéma une fois par mois, 3 000 euros au collège Charlemagne pour soutenir le financement d'un projet de réalisation d'une œuvre de *street art* par Jérôme Mesnager & Artiste Ouvrier ainsi que 3 000 euros au lycée Théophile GAUTIER pour soutenir un projet musical. Parmi les 11 associations sélectionnées, 2 000 euros seront attribués à la Compagnie Sans père, 3 500 euros à l'association Lions Club Paris-Île de la Cité, 300 euros à la FNACA et 15 000 euros à l'association "Aux captifs, la libération."

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je remercie Monsieur le Maire d'avoir attribué une subvention importante à l'association Aux captifs, la libération qui organisera cette année une distribution alimentaire tous les soirs de la semaine. Ce projet s'est avéré très utile dans l'accompagnement des SDF vers leur relogement.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 DAC 691

Signature de conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris dans le cadre de la réforme

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Comme vous le savez, une réforme des conservatoires est à l'œuvre. Son objectif est d'accroître le nombre de places disponibles et de diversifier le profil des élèves. Ainsi, des

liens se sont tissés entre certains conservatoires et des acteurs du champ social dès le début de l'année scolaire 2015-2016. C'est le cas du conservatoire Gustave Charpentier du 18^e arrondissement et du conservatoire Francis Poulenc du 16^e arrondissement qui se sont associés à des Maisons d'enfants à caractère social. Les partenariats ont vocation à se poursuivre et à se développer. C'est ainsi que le conservatoire Mozart du centre de Paris prévoit de s'associer au Centre socio-culturel et résidence sociale CERISE (Carrefour Échanges Rencontres Insertion Saint-Eustache) afin d'apporter une sensibilisation théâtrale aux jeunes de cette structure.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Bien évidemment je voterai cette délibération. Toutefois, puisque les conservatoires sont en train de se réformer et que j'ai par ailleurs constaté que sur les 17 conservatoires de la Ville de Paris, 16 portent des noms d'hommes, nous pourrions baptiser le conservatoire du centre « Germaine TAILLEFERRE ». De plus, je souhaiterais que ses six pièces musicales féministes soient interprétées à l'occasion du 8 mars, à la Mairie du 4^e arrondissement. Le conservatoire du 9^e arrondissement porte le nom des sœurs Boulanger. Il me semble donc que nous pourrions faire un effort.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Il ne s'agit pas de débaptiser le conservatoire MOZART. En revanche, j'avais moi-même porté, en tant qu'Adjoint à la culture, le projet d'un conservatoire Germaine TAILLEFERRE. Même si les hommes ont toujours dominé la musique, nous pouvons travailler dans ce sens pour mettre en valeur les musiciennes de l'histoire. Je vous fais également remarquer que lorsque j'étais Adjoint à la culture, sur les 8 bibliothèques qui ont ouvert, 7 portent des noms de femmes. C'est donc un combat que nous continuerons à mener ensemble.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 DAC 296

Conventions avec l'Académie de Paris et les conservatoires municipaux du centre, des 13^e et 18^e arrondissements, relatives aux classes à horaires aménagés musique

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

La première classe à horaires aménagés musique a été ouverte le 14 septembre 2010 dans l'école polyvalente Saint-Merri-Renard. Il s'agit donc de renouveler la convention afin d'ouvrir les classes à horaires aménagés musique aux arrondissements limitrophes. L'attractivité de ce dispositif permet de faire venir des enfants dans le 4^e arrondissement et d'équilibrer ainsi les effectifs.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Tout d'abord, j'aimerais savoir combien d'élèves sont concernés. Ensuite, je ne comprends pas pourquoi ouvrir le dispositif aux autres arrondissements s'il est si attractif.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Le recrutement était local la première année et réservé aux écoles du 4^e arrondissement. Finalement, comme la Ville de Paris ne compte que 3 classes à horaires aménagés musique et que le dispositif s'est avéré attractif, il a été demandé qu'il soit ouvert aux autres arrondissements. Le seuil imposé par le conservatoire est de 24 enfants par classe.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 DASCO 120

Caisse des Écoles (4^e arrondissement) - Subventions (41 823 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

C'est une délibération habituelle pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. Elle concerne la qualité des produits et la qualité des services. Cette année, le service de formation pour la nutrition et l'équilibre alimentaire a permis d'organiser un stage pour les seconds de cuisine et les 7 chefs. Par ailleurs, les personnels administratifs font un stage de formation au secourisme.

Un effort important est fait sur les impayés à l'aide d'un logiciel et d'un portail de paiement dématérialisé permettant une gestion plus fluide de la caisse des écoles.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'en profite pour saluer Virginie DUCHESNE qui fait un très beau travail à la caisse des écoles.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 DFPE 167

Subvention (187 274 euros) et avenant n°3 à l'association Le Figuier (4^e arrondissement) pour la crèche collective

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

C'est une convention qui vient à échéance après une durée de trois ans. Nous la renouvelons donc au regard de la gestion assez saine de cette crèche qui a une capacité d'accueil de 30 places et qui est gérée par des bénévoles très sérieux. La subvention est légèrement en baisse mais dépend de l'équilibre financier. Le taux d'occupation est de 100 % et entre parfaitement dans les objectifs fixés par la ville.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 DFPE 240

Signature d'une convention de partenariat entre l'association Restaurants du Cœur, la société SODEXO et la Ville de Paris

Cette délibération a pour objet de renouveler pour la huitième fois le partenariat entre la Ville de Paris, les Restaurants du Cœur et la société SODEXO afin de réaliser une collecte de dons auprès des parents des enfants fréquentant les établissements d'accueil de la petite enfance. La dernière campagne s'est déroulée en décembre l'année dernière. 376 établissements municipaux ont participé et ont permis de venir en aide à 40 000 bébés. De nos jours, beaucoup de familles sont de la pauvreté et je vous assure qu'elles ont grand besoin des dons qu'elles reçoivent.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 DJS 259

Signature de conventions avec 20 caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

Il s'agit de la signature d'une convention avec 20 caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports. Ces dernières sont des stages sportifs organisées pendant les vacances scolaires au profit des jeunes Parisiens âgées de 10 à 16 ans. L'objet de la délibération est d'établir une convention avec les caisses des écoles pour que les enfants, au cours de ces stages, puissent manger.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 DAE 146

Subventions (4 200 euros) à l'association du Village Saint-Paul, l'autre Marais, pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2015 (4^e arrondissement)

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Il s'agit d'une subvention pour une association de commerçants du Village Saint-Paul qui concerne les illuminations de fêtes de fin d'année auxquelles la Mairie de Paris participe. Je vous propose donc que nous accordions une subvention de 4 200 euros à cette association qui a réalisé de très belles illuminations à la fin de l'année 2015 et dont l'action a été bénéfique pour les commerçants.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 DAE 217

Subventions (269 800 euros) et convention avec l'association Boutiques de Gestion de Paris Île-de-France (11^e arrondissement)

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Cette association, que l'on appelle aussi BGE PaRIF, tient une permanence tous les mardis dans la Mairie du 4^e arrondissement. Je salue l'action de ses membres, car ils ont tenu 24 permanences en 2015 et réalisé 57 rendez-vous pour des créateurs d'entreprise, dont 55 % étaient des demandeurs d'emploi. Les créateurs d'entreprise sont reçus pendant une heure et reçoivent un certain nombre de conseils pour créer leur entreprise et je dois dire que l'ai reçu d'excellents retours sur l'action de cette association qui permet à des porteurs de projet de créer leur entreprise. Je salue également leur action pour le soutien qu'ils ont offert à l'initiative que nous avons lancée avec « Marais entreprendre » et pour le lien qu'ils créent avec les entrepreneurs des 3^e et 4^e arrondissements.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous félicite pour cette initiative, car elle fonctionne. La première réunion a accueilli énormément de monde dans la salle des mariages et les entrepreneurs sont, depuis ce jour, en demande de soutien. C'est donc une bonne méthode et je vous encourage à continuer dans ce sens afin d'améliorer la vie économique du centre de Paris.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 DU 169

Classification de voies au titre des droits de voirie (4^e arrondissement)

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Il s'agit du droit de voirie, perçu pour les objets et les installations qui prennent appui sur le domaine public comme les étalages, les terrasses et les palissades et qui varient en

fonction du niveau de classement attribué pour la voie considérée afin de tenir compte de sa valeur commerciale ou de sa chalandise. Pour le 4^e arrondissement, des voies ont été nouvellement dénommées. La délibération propose une catégorie 2 pour la place de l'Hôtel de Ville-Esplanade de la Libération, une catégorie 3 pour la place Louis ARAGON et une catégorie 2 pour le Petit-Pont-Cardinal-Lustiger.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

À la lecture de la délibération, nous comprenons que le prix à payer pour une terrasse dépend de l'emplacement. Mais nous comprenons également que des reclassements auront lieu. Or, si les classifications évoluent, les budgets des entrepreneurs et des commerçants évolueront aussi. Étant donné qu'il manque ces éléments dans la délibération, nous nous abstenons.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'en profite pour vous informer qu'à la suite de la baisse de fréquentation de Paris et ayant à l'esprit le fait que certains automobilistes roulent sur les trottoirs, j'ai autorisé, à titre d'essai et par signature d'une convention, les terrasses du terre-plein Saint-Paul à installer une rangée supplémentaire. Ce dispositif permet aux commerçants de faire repartir leur activité et oblige les voitures et les motos à ralentir.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je reconnais les bénéfices de l'agrandissement des terrasses à l'échelle du quartier.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous vivons une période difficile et nous devons être très pragmatiques. Votre commentaire m'encourage et me confirme qu'il s'agit d'un sujet d'intérêt général. Nous voulons tous que les commerçants du quartier soient heureux. Cela nous permet, en contrepartie, d'être plus exigeants sur le bruit, la propreté et la pollution. Je vous signale que la convention a été signée de bon cœur et qu'elle est toujours respectée. Nous continuerons d'agir dans ce sens et vos propositions seront les bienvenues.

Par ailleurs, je suis déçu par ce qu'il se passe sur la place du Bourg-Tibourg. Ce qui avait été accordé pour le restaurant L'Étincelle à titre provisoire par Madame BERTINOTTI est devenu permanent. L'accès pour les pompiers n'est même plus respecté. Pourtant c'est un endroit sensible pour les touristes et les habitants.

Je regrette que des commerçants préfèrent payer des amendes pour conserver leur situation. Ce n'est pas un argument. C'est pour cette raison que nous tâchons d'avancer intelligemment avec les commerçants de la place du Marché Sainte-Catherine. Je vous rappelle que le vote porte sur la délibération elle-même, non sur l'idée d'harmoniser activité commerciale et circulation urbaine.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

2016 DU 109

Cession de locaux commerciaux et de caves situés dans l'ensemble immobilier 2-6 et 8-14 rue François Miron et 15-19 rue des Barres (4^e arrondissement)

2016 DU 190

Cession des lots de copropriété n° 29, 30, 31 et 45 situés dans l'ensemble immobilier 8-14 rue François Miron (4^e arrondissement)

2016 DU 118

Cession des lots de copropriété n° 150 et 129 dans l'immeuble 29 rue des Francs-Bourgeois (4^e arrondissement)

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Pacôme RUPIN devant nous quitter, je vous signale que j'ai son pouvoir pour les prochaines délibérations.

Marianne DE CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Ces trois délibérations concernent la cession par la Ville de Paris de divers locaux : des locaux commerciaux et des caves situés au 2-6 et au 8-14 rue François Miron, des locaux de bureaux situés rue François Miron, aujourd'hui occupés par la Maison européenne de la photographie, mais qui seront vacants à la fin du mois, ainsi qu'un appartement situé rue des Francs-Bourgeois.

Il peut paraître surprenant, de la part de la Ville de Paris, de vendre un logement, mais il s'avère que ce duplex de 38m² n'est pas compatible avec l'installation de toilettes. Par conséquent, la ville a préconisé sa cession.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je voterai contre cette délibération. Il y a très longtemps que la Ville de Paris ne vendait plus son domaine privé. Nous sommes en pénurie de locaux comme celui-ci pour accueillir diverses activités associatives. De plus, je suis très étonnée par le prix de vente assez bas qui est proposé.

Lorsque nous souhaitons installer une AMAP ou une ludothèque, il manque toujours les locaux nécessaires. Au lieu de vendre ces locaux, nous pourrions les mettre à la disposition des habitants. Je ne comprends donc pas la logique de la vente de ce domaine privé. Pendant la durée d'une mandature complète, chaque mois nous vendions trois appartements jusqu'à se rendre compte que nous étions en pénurie de logements sociaux. Par la suite, nous avons racheté des immeubles à des prix très élevés pour y faire des logements sociaux. J'aimerais que la politique du logement soit cohérente.

Marianne DE CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Il ne s'agit pas de logements, mais de locaux commerciaux qui sont difficilement accessibles et qui ne peuvent pas se prêter à tous les types d'activité. Ils sont de plus très particuliers, puisqu'ils sont liés entre eux sans forcément bénéficier d'installations sanitaires. Il n'y a donc pas à faire le parallèle avec la politique du logement qui est tout à fait cohérente.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Lorsque j'emploie le terme « logements », je ne parle pas de logements destinés uniquement à l'habitation, mais aussi aux activités diverses.

2016DU109, 2016DU190 et 2016DU118

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 voix contre (Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts)).

2016 DU 188

Cession à SNL - Prologues de 7 lots copropriété situées 4 rue Sainte-Anastase (3^e arrondissement), 12 rue des Nonnains d'Hyères et 6 rue des Rosiers (4^e arrondissement)

Marianne DE CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

J'ai tenu à distinguer cette délibération des trois autres, car il me semble qu'elle n'est pas du même ordre. Il s'agit d'une cession à la SNL - Prologues qui est une association de logements sociaux de plusieurs lots en copropriété dans les 3^e et 4^e arrondissements. Dans le 4^e arrondissement, il s'agit d'appartements au 12 rue des Nonnains d'Hyères et au 6 rue des Rosiers.

La Ville de Paris travaille depuis plusieurs années à l'augmentation du parc social. C'est un travail minutieux et quotidien, mené par les équipes et élus parisiens de manière à déceler chaque opportunité dans le but d'augmenter le nombre de logements sociaux.

Dans le cas présent, les trois appartements appartiennent à la Ville de Paris et seront cédés à une association disposant d'une expertise en matière de gestion de logements sociaux en copropriété. Tous les bailleurs sociaux ne gèrent pas ni ne rénovent pas de logements dans le diffus. Le but est donc de céder un logement pour qu'il soit rénové et mis à disposition de personnes en ayant besoin.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

La Ville de Paris restera-t-elle propriétaire en confiant la gestion à cette société ?

Marianne DE CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Non. Il s'agit d'une cession. Je crois qu'il n'est pas possible de signer des baux emphytéotiques comme nous en avons l'habitude avec les autres bailleurs sociaux. Il ne s'agit pas de lots entiers, mais d'appartements dans le diffus. Par conséquent, nous sommes obligés de céder les logements pour que la société puisse les rénover et les gérer. SNL signifie Solidarité Nouvelle pour le Logement et l'association agit dans le but d'augmenter le parc social parisien.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

2016 DPE 40

Plan de relance du tri - Subventions (60 600 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Trois associations proposent des animations pour aider les Parisiens à bien trier : l'association Pic-Pic, l'association Voisins malins et l'association Graine Île-de-France. L'objet de la délibération est donc d'offrir une subvention à ces associations afin d'améliorer la qualité du tri. J'ajoute que la baisse de fréquentation des touristes à Paris pourrait entraîner une réduction des déchets abandonnés dans les poubelles jaunes.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je demande la plus grande sévérité lorsque les poubelles publiques sont jonchées de déchets destinés au tri. Nous devons tous prendre part à la démarche de tri des déchets personnels, que l'on soit habitant ou commerçant.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 SG 28**Réaménagement du quartier des Halles (1^{er} arrondissement) - Communication au Conseil de Paris du rapport d'activité de la Commission de règlement amiable des Halles et Nomination de la Présidente de la Commission****Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Chaque année, avant qu'il soit présenté en Conseil de Paris, je présente moi-même un rapport de la Commission du règlement amiable qui avait été constitué en 2010 pour éviter une démarche contentieuse avec les commerces affectés par le projet des Halles. Par ailleurs, les deux autres objets de cette délibération sont, d'une part la nomination d'une nouvelle Présidente, Marion VETTRAINO, d'autre part l'approbation de la proposition d'indemnisation à hauteur de 5 000 euros pour le commerce Sweat Story.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

J'essaie de toujours être en cohérence avec le Maire du 1^{er} arrondissement. Je voterai donc contre cette délibération.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 voix contre (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

2016 SG 25**Réaménagement du quartier des Halles (1^{er} arrondissement) - Déclassement et cession des volumes commerces du Barreau Nord/Sud de la voirie souterraine des Halles****Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Il s'agit de poursuivre des réajustements des volumes dans le cadre du réaménagement des Halles. Ces volumes représentent des tranches sur plusieurs étages, anciennement utilisés comme espaces techniques de la voirie et qui sont rendus inutiles par le réaménagement. Ils seraient pourtant utiles pour les commerces. Nous vous proposons donc d'autoriser la Ville de Paris à céder à la société civile du Forum des Halles une partie des voiries souterraines. J'ajoute que les prix, étant assez élevés, ne semblent pas bradés par la Ville de Paris.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 SG 32**Approbation de 2 conventions constitutives de groupements de commandes, mutualisant les procédures d'achats en vue de la réalisation de prestations au sein du nouveau Forum des Halles (1^{er} arrondissement)****Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Il s'agit d'approuver des conventions constitutives de groupements de commandes afin de mutualiser les procédures d'achats. Cela signifie que la SemPariSeine a une double fonction : gestionnaire et mandataire de la Ville de Paris. Ces deux fonctions, techniquement et administrativement différentes, se regroupent pour faciliter les commandes.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 11 voix pour et 1 voix ne prend pas part au vote Karen TAÏEB (Parti Socialiste).

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Avant d'aborder les vœux et les questions diverses, je voudrais vous remercier pour la manière dont chacun d'entre vous s'est exprimé. Nous parvenons à discuter et je me félicite que le Conseil du 4^e arrondissement fasse école en la matière.

VŒUX**V0420160007**

Vœu présenté par Madame Évelyne ZARKA, Groupe (Parti Communiste/Front de Gauche), relatif aux expulsions de ménages DALO à Paris

Considérant que l'exécutif parisien a fait de l'accès au logement des plus modestes et des classes moyennes la priorité de cette mandature et que la Ville de Paris y consacrerait 3 milliards d'euros sur 6 ans ; considérant que les dotations allouées par l'État pour la construction de logements sociaux est en baisse constante depuis 5 ans ; considérant que l'État doit jouer pleinement son rôle dans l'application du droit fondamental et universel au logement reconnu par la loi du 5 mars 2007 ; considérant que l'exécutif parisien s'est toujours prononcé, notamment à travers des vœux en Conseil de Paris et plusieurs courriers des élus au Préfet de Police, pour l'application pleine et entière des dispositions de la loi ALUR visant à protéger les locataires et de la circulaire ministérielle du 26 octobre 2012 sur la mise en œuvre du droit au logement opposable ; considérant que ces dispositions prévoient la proposition de logements adaptés aux ménages DALO menacés d'expulsion avant tout concours de la force publique ; considérant que les associations du droit au logement nous alertent régulièrement, malgré ces textes, de l'expulsion de ménages DALO sans qu'une proposition de relogement ne leur ait été faite ; considérant ainsi de nouveau à l'été 2016 que des listes de ménages DALO expulsés sans relogement ou sous le coup d'expulsion ont été présentées aux élus ; considérant que le comité de suivi DALO déplore également de manière régulière la non-application de la circulaire de 2012 ; considérant l'effort de l'État pour le relogement des ménages DALO à Paris ; considérant que cet effort pourrait être plus important sur certains départements d'Île-de-France ; considérant que la ville relogé par le biais de cotations et de l'accord collectif départemental de nombreux ménages menacés d'expulsion sur son propre contingent ; considérant que la ville travaille avec l'État et les associations à la refonte dans un sens plus protecteur de la charte de prévention des expulsions ; considérant que les procédures d'expulsion à des fins spéculatives ne peuvent être tolérées ; considérant que la situation de tension sur l'offre de logement à Paris ne saurait justifier la non-application des textes ; sur proposition des élus du groupe Parti Communiste, le Conseil du 4^e arrondissement émet le vœu que la Préfecture de Police puisse revoir l'application de la circulaire du 26 octobre 2012 dans un esprit plus conforme à la loi qui protège les ménages DALO des expulsions. Dans ce cadre, les ménages DALO ne seraient pas expulsés sans proposition de logements adaptés, en particulier pendant les mois à venir alors que se profile la trêve hivernale de 2016.

Marianne DE CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Je m'abstiendrai sur ce vœu. Je suis personnellement élue en charge du logement dans le 4^e arrondissement, qu'il s'agisse de logement social comme de logement non-social. Il est important de noter qu'une grande part du logement locatif est assuré par des propriétaires qui se retrouvent souvent dans des difficultés parce qu'ils ont voulu vendre ou habiter leur logement, ou parce qu'ils veulent en faire profiter leur famille. Les procédures d'expulsion sont extrêmement longues. Or, je pense qu'il n'est pas de notre devoir de systématiquement pénaliser les propriétaires de logement qui louent à nos habitants et qui, face à de trop grandes difficultés à pouvoir libérer leur logement, seraient contraints à ne plus les louer. De cette manière, nous verrions notre parc locatif privé diminuer.

Par contre, il est normal de limiter les procédures d'expulsion à des fins spéculatives, notamment en vue d'une exploitation via AirBnB. Il me semble donc qu'une loi qui refuserait systématiquement les expulsions DALO ne conviendrait pas à la situation. Il s'agit plutôt d'examiner chaque cas pour mieux comprendre la réalité du propriétaire et pour s'assurer qu'en protégeant une famille DALO le propriétaire n'est pas pénalisé. Celui-ci n'est pas toujours un voleur, mais plutôt une personne qui contribue à la vitalité de notre quartier. Il faut donc continuer à encourager les propriétaires à louer à nos habitants leurs logements.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je regrette que vous m'ayez mal comprise. Je parle uniquement des ménages DALO qui se rendent régulièrement à nos permanences. Je ne mets pas en cause les propriétaires. Je considère que la loi DALO ne joue pas son rôle actuellement.

Marianne DE CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Je suis d'accord avec vous. Il faut protéger les ménages DALO. Par contre, il me semble que ce n'est pas au propriétaire privé de porter la responsabilité des défaillances de la Préfecture sur la mise en place de la loi DALO et sur sa gestion.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

C'est pour cette raison que je demande la protection de la Préfecture.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je m'abstiendrai pour les mêmes raisons que Marianne DE CHAMBRUN. Néanmoins, je tiens à souligner que le vœu du groupe Communiste montre une certaine constance dans la défense des plus démunis et porte une lumière sur un problème important. La précarité à Paris est liée en grande partie au logement.

Marianne DE CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Il me semble que toute personne en situation d'expulsion incapable de se reloger par ses propres moyens peut relever de la loi DALO. Or, très peu de gens sont capables de se reloger par leurs propres moyens dans le parc privé. Effectivement, beaucoup de personnes en situation d'expulsion se retrouvent reconnues DALO simplement parce qu'elles sont dans une situation d'expulsion. Je suis d'accord sur le fait qu'il faut protéger les ménages DALO. Toutefois, ces mesures de protection doivent se faire au cas par cas.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je voterai le vœu. Malgré les arguments de Marianne DE CHAMBRUN, je pense qu'il faut marquer le coup et s'appuyer sur ces propriétaires privés qui peuvent aider à la mise en œuvre de la loi.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Je comprends les arguments de Marianne DE CHAMBRUN. Il me semble toutefois que ce vœu est tout à fait modéré dans sa rédaction et propose seulement de mettre la Préfecture et l'État devant leurs responsabilités. Je voterai donc chaleureusement ce vœu.

Un avis favorable est donné à la majorité avec :

7 voix Pour (Christophe Girard, Julien LANDEL, Pacôme RUPIN, Ariel WEIL (Parti Socialiste)), (Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts)), (Evelyne ZARKA Parti Communiste / Front de Gauche)

2 voix Contre, (Vincent ROGER (Les Républicains),

Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MODEM),

2 abstentions Marianne de CHAMBRUN (Parti Socialiste) et (Anne LEBRETON (Radical de Gauche Centre et Apparentés),

*1 voix ne prend pas part au vote Karen TAÏEB (Parti Socialiste),
Le vœu est adopté.*

V0420160006

Vœu présenté par Madame Évelyne ZARKA, Groupe (Parti Communiste/Front de Gauche), relatif aux logements de l'AP-HP

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Considérant le vœu relatif aux logements de l'AP-HP adopté par le Conseil de Paris lors des séances des 29, 30 et 31 mars 2016 ; considérant que l'AP-HP est propriétaire de plus de 10 000 logements dont la gestion est assurée directement par l'AP-HP ou par des bailleurs sociaux ; considérant la remise en cause des baux signés par d'anciens salariés de l'AP-HP et locataires du parc de l'AP-HP leur demandant de quitter leur logement sous deux mois ; considérant l'article 137 de la loi Santé qui protège les locataires titulaires d'un bail loi 1989 et dont les ressources ne dépassent pas les plafonds en vigueur du logement social de type PLS ; considérant que les prix de l'immobilier parisiens à la vente et à la location vont obliger les retraités de l'AP-HP aux revenus les plus modestes à quitter Paris et sa région ; considérant que les retraités de l'AP-HP qui résident actuellement dans ces logements sont dans une situation de précarité nécessitant une vigilance de la Ville de Paris ; considérant qu'à la suite de l'adoption du vœu par le Conseil de Paris à l'initiative de Ian BROSSAT, adjoint à la Maire de Paris chargé du logement et de l'hébergement d'urgence, des échanges ont été engagés entre la Ville de Paris, l'AP-HP, les organisations syndicales et les locataires afin d'aboutir au maintien dans les lieux des anciens de l'AP-HP dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de logement social de type PLS ; sur proposition du groupe communiste, le Conseil du 4^e arrondissement émet le vœu que les anciens salariés de l'AP-HP dont les ressources ne dépassent pas les plafonds du logement social de type PLS puissent bénéficier d'un droit au maintien dans les lieux quelle que soit la nature du bail contracté par l'AP-HP lors de l'entrée dans le logement.

Marianne DE CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Je ne suis pas défavorable à ce vœu. Par contre, ne souhaiteriez-vous pas l'amender et proposer qu'une mesure de relogement soit envisagée dans les cas où le maintien dans les lieux est impossible ? Par ailleurs, je suis d'accord pour autoriser le maintien dans les lieux des personnes dont les ressources sont inférieures aux plafonds. Je souhaite toutefois que les logements ne soient pas sous-occupés. Beaucoup de retraités vivent dans des logements trop grands par rapport à leur typologie familiale. Je vous propose donc d'amender le vœu pour pouvoir vérifier la typologie du ménage et que, dans les cas où les personnes ne peuvent pas rester, une situation équivalente leur soit proposée.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je suis d'accord, Toutefois, il faut que les logements de l'AP-HP ne présentent pas autant de distorsion que les logements de Paris Habitat.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je trouve le vœu de Madame ZARKA intéressant pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il touche un problème sur lequel je suis intervenu à plusieurs reprises dans le Conseil d'arrondissement : la double peine pour les retraités. Pendant une période de leur vie, ils peuvent payer un loyer. Mais, lorsqu'ils prennent leur retraite, leur revenu diminuant généralement de moitié, ils ne peuvent plus le payer et quittent Paris, même s'ils ont contribué à la Ville de Paris. Je trouve que c'est une catastrophe sur le plan humain.

Ensuite, les personnels de l'AP-HP sont des hommes et des femmes qui contribuent au lien social à Paris, qui parfois remplissent des tâches difficiles au sein de l'hôpital public. Or, je trouve que des gens qui ont consacré leur vie au pacte républicain, parfois pour de petits revenus, méritent que nous les aidions au moment de leur retraite.

Enfin, je reconnais la nécessité de réajuster la typologie des logements avec celle des ménages. Toutefois, il est très difficile pour des personnes âgées de changer d'appartement, car les bailleurs sociaux parisiens ont parfois du mal à suivre.

Pourtant, je m'abstiendrai, dans la mesure où le groupe que je représente déposera un amendement en Conseil de Paris pour aller dans le même sens. Soit les personnes sont gardées au sein du parc social de l'AP-HP, soit une convention entre l'AP-HP et un bailleur social est signée pour permettre à ces personnes de rester dans leur logement.

En tant qu'élu du 4^e arrondissement et membre du Conseil d'Administration de l'AP-HP, je soutiens la démarche de Madame ZARKA. Il s'agit donc d'une abstention positive.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'apprécie beaucoup l'intervention de Vincent ROGER, car elle montre que la situation des retraités est préoccupante, tout comme celle des nouveaux arrivants au sein de l'AP-HP. Le parc social se développe, mais il doit aussi se renouveler. Je vous propose donc de prendre en compte les propositions de Marianne DE CHAMBRUN et de Vincent ROGER dans le vote. Si le Conseil d'arrondissement est d'accord avec ces propositions, le vœu sera modifié ultérieurement.

Première formulation :

Sur proposition des élu (e) s du groupe PC, le Conseil du 4^e émet le vœu que :
les anciens salariés de l'APHP, dont les ressources ne dépassent pas les plafonds du logement social de type PLS, puissent bénéficier d'un droit au maintien dans les lieux, quelle que soit la nature du bail contracté avec l'AP-HP lors de leur entrée dans leur logement.

Seconde formulation :

Sur proposition des élu (e) s du groupe PC, le Conseil du 4^e émet le vœu que :
- Les anciens salariés de l'APHP, dont les ressources ne dépassent pas les plafonds du logement social de type PLS, et dont la typologie familiale correspond à la typologie du logement occupé, puissent bénéficier d'un droit au maintien dans les lieux, ceci, quel que soit la nature du bail contracté avec l'AP-HP lors de leur entrée dans leur logement.

Si l'AP-HP ne pouvait cependant assurer le maintien de ces ménages, qu'elle propose, en direct ou par l'intermédiaire d'un bailleur social, une solution de relogement adaptée et géographiquement proche du logement actuel.

Le vœu amendé est adopté avec :

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour

(Christophe Girard, Julien LANDEL, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Marianne de CHAMBRUN, Ariel WEIL (Parti Socialiste))

(Vincent ROGER (Les Républicains),

Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MODEM),

(Anne LEBRETON (Radical de Gauche Centre et Apparentés),

(Evelyne ZARKA Parti Communiste / Front de Gauche)

et 2 abstentions

(Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts))

Le vœu est adopté.

QUESTION**Q0420160011****Question de Monsieur Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MoDem) relative à la Place de la Bastille.****Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Comme tous les Parisiens, cet été, nous avons vu surgir des palissades entourant la Colonne de Juillet. Il s'agit de protéger les entreprises qui travaillent aux aménagements nécessaires devant permettre la visite des caveaux situés sous la place. Cette ouverture fait partie de la rénovation et de la réappropriation de la place de la Bastille. Des panneaux d'information ont été installés sur l'Esplanade de l'Arsenal. Il me semble que le moment est venu de donner une visibilité sur le timing et les choix définitifs qui concernent la place, les dernières discussions au Conseil datant de mars.

Pouvez-vous nous indiquer jusqu'à quand les travaux actuels vont durer ? Sur l'ensemble des travaux, pouvez-vous nous indiquer, via le site de la Mairie, le macro-planning qui nous conduira à la forme cible ?

Au sujet du plan de circulation, le vote du scénario n'a pas été entériné. Je reprends la formulation utilisée dans l'exposé des motifs : « Parmi plusieurs scénarios étudiés et sous réserve que les études de circulation confirment la possibilité... » Par conséquent, pouvez-vous nous informer sur l'avancée de ces études de circulation ? Alors que la contestation contre la fermeture arbitraire des voies sur berges se fait forte et que la commission d'enquête émet un avis défavorable, il devient crucial de s'assurer de la cohérence et de la viabilité des solutions envisagées pour les habitants de Paris et d'Île-de-France.

Le projet de voie sur berges de la rive droite montre que Madame HIDALGO met à mal l'esprit de concertation et de participation. Il est peut-être encore temps de faire autrement pour la place de la Bastille.

Enfin, pourriez-vous envisager une nouvelle consultation, sous une forme à définir, sur le futur plan de circulation de la place de la Bastille ?

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je rappelle que la Colonne de Juillet a été érigée à la suite des trois journées que l'on appelle « les trois Glorieuses » pendant la Révolution de juillet 1830 qui provoqua la chute de Charles X et l'avènement de Louis Philippe.

Comme vous le savez, la Maire de Paris, suite à une phase de concertation préalable, avait proposé de retenir un programme de réaménagement pour chaque place intégrée au plan global « Réinventons nos places » que les élus parisiens ont approuvé en mars 2016. Le projet pour la place de la Bastille consiste à relier la Colonne de Juillet à l'Esplanade surplombant le bassin de l'Arsenal, que nous partageons avec le 12^e arrondissement, en ménageant un couloir de circulation exclusivement dédié aux bus. Les traversées piétonnes seront réduites à 12 mètres maximum et l'espace dédié aux piétons et vélos sera augmenté de 50 % par rapport à la situation actuelle.

Sur cette base, ont débuté les discussions entre la Ville de Paris et la Préfecture de Police. Pour élaborer un nouveau plan de circulation, une étude de circulation spécifique à la place de la Bastille est actuellement en cours et permettra d'étudier précisément différents scénarios. Cette étude n'a pas pour objectif de questionner la pertinence du programme de réaménagement adopté et voté par les élus, mais de déterminer le plan de circulation le plus adapté à ce programme.

Pour ce qui concerne les travaux de la colonne, le Président du Centre des monuments nationaux, Philippe BÉLAVAL, a souhaité accompagner le projet d'aménagement de la place en ouvrant au public la Colonne de Juillet. Les travaux actuellement en cours ont pour objet la restauration de l'ouvrage et l'aménagement des espaces extérieurs et intérieurs du monument. Débutés en juillet dernier, ils devraient durer environ deux ans et ainsi permettre l'ouverture de la colonne au public en juillet 2018.

D'ici la fin de l'année, un collectif pluridisciplinaire s'installera sur la place pour lancer une nouvelle phase de concertation avec les habitants et les usagers de la place. Si la première phase portait sur le schéma d'aménagement, il s'agirait dans ce second temps de réfléchir aux futurs usages de la place et aux aménagements complémentaires qui s'imposeront : mobiliers urbains, jeux, œuvres artistiques, dispositifs de végétalisation, etc. Ce collectif sera composé d'urbanistes, d'ingénieurs, de paysagistes, de représentants des services de la ville, d'habitants, d'associations locales et de mairies d'arrondissement concernées. La date de livraison de la nouvelle place de la Bastille est toujours fixée pour 2019. Nous entrons donc dans une phase de nouvelles concertations, mais dont les travaux prendront un certain temps.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

La question portait aussi sur le nouveau plan de circulation.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Le plan de circulation est en cours d'étude avec la Préfecture de Police.

COMMUNICATIONS

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Trois points font l'objet de communications : la rentrée scolaire, les travaux d'été dans les équipements sportifs et de la petite enfance et le projet de loi sur le statut de Paris.

La rentrée scolaire

Judi 1^{er} septembre, presque 1 978 élèves ont fait leur rentrée des classes dans le 4^e arrondissement. Parmi les principaux établissements : douze écoles, deux collèges, deux lycées, le centre de pédopsychiatrie Binet Simon, le lycée professionnel Théophile Gautier et les groupes scolaires Massillon et Francs-Bourgeois. Le nombre d'élèves a légèrement augmenté après le 1^{er} septembre, puisque d'autres familles sont arrivées dans l'arrondissement. Malgré cela, deux classes ont été fermées par le rectorat dans les écoles des Vosges et Neuve Saint-Pierre. Toutefois, nous pensons que des classes rouvriront grâce à l'arrivée de nouvelles familles.

Comme je l'avais déjà expliqué lors du Conseil d'arrondissement du 3 mai dernier, ces fermetures sont liées à une baisse générale des effectifs, elle-même liée à une baisse de la natalité depuis le début des années 2000. Je tiens néanmoins à vous signaler que pour la première fois, le nombre d'arrivées a largement dépassé le nombre de départs. Si 25 enfants ont quitté l'arrondissement, plus de 50 autres l'ont rejoint. Ces chiffres sont inhabituellement élevés. Ces arrivées concernent les familles qui ont emménagé dans les nouveaux logements sociaux du 4^e arrondissement ainsi que les familles françaises rentrées de l'étranger pour se réinstaller en France.

Pour la sécurité des écoliers, des enseignants et des parents, notamment aux heures d'entrée et de sortie des établissements, nous avons pris en compte les inquiétudes des

parents d'élèves exprimées en cette rentrée après les tragiques événements que nous avons connus. La sécurité des enfants scolarisés est une des priorités de cette rentrée. Ainsi, dans la semaine précédant le 1^{er} septembre, j'ai rencontré le Commissaire du 4^e arrondissement et son adjoint pour préparer la rentrée et répondre aux attentes des parents d'élèves.

Ce point d'ensemble, à l'approche de la rentrée a réuni les commissaires de tous les arrondissements à la Préfecture de Police, en présence du Préfet de Police Michel CADOT, du Recteur de l'Académie de Paris François WEIL, de l'adjointe à la Maire chargée de la sécurité Colombe BROSSEL et de l'adjointe à la Maire chargée des Affaires scolaires Alexandra CORDEBARD, de tous les Maires d'arrondissement et du Gouverneur militaire de Paris. Nous avons passé une demi-journée à préparer cette rentrée des classes.

Le matin de la rentrée, je me suis donc rendu, avec les élus disponibles et le cabinet, dans les écoles de l'arrondissement pour m'assurer que le dispositif construit avec la Préfecture de Police était mis en place. Nous sommes aujourd'hui le 12 septembre et aucun incident n'a été signalé. Je remercie donc les parents, les chefs d'établissement, les gardiens, la Préfecture de Police, le Commissariat du 4^e arrondissement, les militaires mobilisés ainsi que les conseils de quartier.

En ce qui concerne les lycées, j'ai rencontré les différents proviseurs, Madame KRZESINSKI et le Proviseur du Lycée Charlemagne, et j'ai visité les établissements du second degré de l'arrondissement. La rentrée s'y est également déroulée dans de bonnes conditions.

J'ai pu aborder la question de la part de boursiers dans les lycées du 4^e arrondissement, que Vincent ROGER avait évoqué au cours du dernier Conseil d'arrondissement de l'année scolaire, avec le recteur de l'Académie que j'ai ainsi sensibilisé aux défaillances du système AFFELNET. Si des effets pervers sont à déplorer et méritent que nous nous y attardions pour trouver des solutions, il semble que la répartition se soit opérée de manière plus équitable cette année. Madame KRZESINSKI, Proviseur du lycée Sophie Germain, m'a indiqué que pour la première fois la part des boursiers s'élevait à 32 %, et non à 52 %. La mixité sociale et géographique qu'avait défendue Boniface N'CHO est réelle et mieux équilibrée. Les élèves du centre de Paris ont ainsi pu s'inscrire plus facilement.

En ce qui concerne les travaux dans les écoles du 4^e arrondissement, l'effort a été porté sur l'entretien des établissements scolaires afin d'en améliorer le confort d'usage et de participer à la réduction de la consommation d'énergie, notamment dans le cadre du plan « climat énergie » de Paris. Les interventions sont les suivantes : rénovation des sanitaires de l'établissement de Saint-Merri, rénovation du local des agents de l'établissement des Archives, remplacement des menuiseries des établissements de l'Hospitalière-Saint-Gervais et de Binet Simon, modernisation des toitures des établissements de Moussy et de Poulletier, rénovation des peintures des établissements de Tournelles et de Fauconnier.

Le service de restauration de l'établissement de l'Ave Maria a été totalement restructuré afin de rationaliser le fonctionnement des cuisines et de les mettre aux normes pour maintenir la liaison chaude et ainsi améliorer la qualité des repas. Les travaux ont démarré cet été en raison d'une mise en demeure de la direction départementale de la protection des populations provoquée par un léger retard des entreprises.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Vous avez parlé à juste titre d'AFFELNET. Je voulais soumettre deux éléments à votre réflexion. Tout d'abord, malgré la diminution du nombre de boursiers, le problème n'est pas vraiment réglé. Par exemple, le lycée Turgot a reçu 82 % de boursiers. Par ailleurs, j'ai

lu cet après-midi que le rectorat envisageait de mettre en place un système AFFELNET pour le collège. J'ai peur que le problème devienne délirant.

Travaux d'été dans les équipements sportifs et de la petite enfance

Nous avons, conformément à notre engagement pour la mandature, commencé à œuvrer à l'amélioration de l'offre sportive dans l'arrondissement. Ainsi, l'été 2016 a permis la concrétisation du projet de rénovation du terrain des jardins Saint-Paul porté par des élèves du lycée Charlemagne au budget participatif 2014 et 2015. Par ailleurs, doit prochainement démarrer le projet d'une halle couverte pour le terrain d'éducation physique Neuve-Saint-Pierre dont j'avais obtenu le financement par le plan d'investissement de la mandature auprès de la Maire de Paris.

Le terrain d'éducation physique des Jardins Saint-Paul, qui ne comportait qu'un terrain de basket et une piste de saut en longueur, était largement sous-utilisé. Les travaux qui se termineront le 15 septembre ont permis, outre la rénovation des équipements existants, l'aménagement d'un terrain de football urbain, d'une aire sportive pour le tennis et le volley-ball ainsi que la création d'une aire de jeu pour la petite enfance et les crèches du quartier. Je sais que Boniface N'CHO, qui a la responsabilité du sport, suit ces travaux avec beaucoup d'attention.

Ce terrain d'éducation physique pourra donc être pleinement utilisé en récupération d'une partie des créneaux du terrain d'éducation physique Neuve-Saint-Pierre dont les travaux destinés à augmenter l'offre de disciplines commenceront à la fin de ce mois. Ce léger retard s'explique par la nécessité de renforcer la voie d'accès au chantier du terrain, afin de permettre aux engins lourds de transporter les matériaux sans risque pour le sous-sol de la parcelle. Les services de la Ville de Paris m'ont assuré que ce retard n'aurait aucun impact sur le calendrier global de livraison de l'équipement prévu à la rentrée 2017.

Je vous informe par ailleurs que des recours gracieux ainsi qu'un référé ont été formulés à l'encontre du permis de construire en juillet et en août de cette année par des riverains. Une audience doit ainsi se tenir au tribunal administratif dans les semaines à venir.

En ce qui concerne la Halle des Blancs-Manteaux, les travaux de ponçage et de vitrification du parquet de la grande salle et la mise en place de nouvelles occultations des baies vitrées permettront dès cette rentrée aux associations de profiter d'un équipement plus fonctionnel, mieux isolé et plus accueillant. Je suis donc allé essayer moi-même les ouvertures et les fermetures. Je n'ai pas fait trois pas dans les studios de danse pour me rendre compte que les travaux étaient de qualité. Je pense donc que vous serez tous satisfaits.

En ce qui concerne les établissements de la petite enfance, la crèche collective des Blancs-Manteaux bénéficie d'un nouvel ascenseur et la crèche parentale François Miron de nouvelles peintures et de la mise aux normes de son système électrique.

Projet de loi du statut de Paris

Tout d'abord, je dois dire que cet après-midi j'assistais à une réunion d'explication et de présentation du calendrier en présence de tous les groupes politiques. Tout le monde n'est pas d'accord, mais un dialogue se dessine pour lequel le Conseil de Paris délibérera.

Le 11 octobre prochain, le Sénat étudiera en première lecture un projet de loi relatif au statut de Paris présenté en Conseil des Ministres au début du mois d'août dernier. Il s'agit

d'un sujet de politique majeur pour le futur de Paris et du 4^e arrondissement. D'ailleurs, le sujet des CICA a été abordé par de nombreux Maires d'arrondissement, car nous avons l'obligation de tenir des CICA. Mais comme le dispositif concerne également Lyon et Marseille, le Gouvernement n'a pas retenu ce sujet.

Ce projet de loi répond à la volonté de la Maire de Paris d'ouvrir une nouvelle étape dans l'histoire de la conquête démocratique de Paris. Il reprend d'ailleurs la plupart des dispositions présentées et adoptées en Conseil de Paris en février dernier. Ce texte est susceptible d'être modifié par les parlementaires avant son adoption éventuelle. Je souhaite néanmoins vous communiquer l'essentiel des dispositions qu'il contient à ce stade.

Il prévoit la création d'une nouvelle collectivité à statut particulier dénommée « Ville de Paris », obtenu par la fusion de la Ville de Paris et du département, gérant ainsi la lourdeur bureaucratique et la répartition des moyens humains et budgétaires parfois illisibles et coûteux. Il prévoit également le transfert de nouveaux pouvoirs au Maire de Paris jusqu'ici exercés par la Préfecture de Police alors que la plupart relèvent du Maire dans les autres communes françaises. Il en est ainsi de l'aménagement de l'espace public, notamment des axes routiers, qui permettraient au premier magistrat de la capitale de mettre en œuvre, sans entrave extérieure la politique de lutte contre la pollution et de soutenir le déplacement doux. Ce transfert de compétences permettra à la Préfecture de Police de se recentrer sur ses prérogatives en matière de sécurité.

Enfin, le projet de loi prévoit un renforcement des pouvoirs des Maires d'arrondissement et le regroupement des quatre arrondissements centraux de Paris. Ce dernier permettrait de corriger les écarts de représentativité démocratique entre les Conseillers de Paris selon leur arrondissement d'élection tout en respectant l'équilibre politique actuel au Conseil de Paris. C'est d'ailleurs pour conserver cet équilibre politique que le souhait du groupe Verts ou des Communistes, visant à aller plus loin que le regroupement des arrondissements du centre et de regrouper d'autres arrondissements, a été rejeté par la Maire de Paris.

L'organisation de Paris en 20 arrondissements date d'une loi de 1859 et les déséquilibres démographiques apparus avec les mouvements de population ont créé une réelle inégalité de traitement des usagers selon les arrondissements. En 1861, les arrondissements les plus peuplés de Paris étaient les 4 arrondissements du centre. Le moins peuplé était le 16^e arrondissement. Aujourd'hui, la population des arrondissements centraux serait d'environ 104 000 habitants, c'est-à-dire moins que les 11^e, 10^e et 12^e arrondissements. Nous serions plus proches des 5^e et 6^e arrondissements s'ils étaient réunis.

La volonté est de garder les codes postaux et les services de proximité. Si la loi est adoptée, nous devons travailler à des propositions pour une Mairie centrale des 4 arrondissements et pour les services dans les domaines du social, de l'éducation, du logement, de l'assistance et du juridique. L'objectif est d'obtenir le meilleur pour les 4 arrondissements réunis.

La fusion permettrait une gestion plus intelligente et plus efficace de certaines zones d'action : le boulevard Sébastopol, la place du Châtelet et la rue Rambuteau. Une telle rationalisation rendra les mesures municipales moins coûteuses pour les habitants de Paris et plus rapides.

Je suis conscient de l'attachement des habitants à l'identité de leur arrondissement et à leurs services de proximité. L'intérêt des Parisiens est et restera l'objectif de la majorité municipale. Il s'agit de mieux concentrer les moyens humains et budgétaires sans porter atteinte aux liens de proximité qui existent dans les arrondissements entre les citoyens, les élus et les services administratifs. La notion d'arrondissement ne disparaîtra pas. Un

habitant du 4^e arrondissement restera un habitant du 4^e arrondissement.

Après l'adoption espérée de ce texte dans les premiers mois de l'année 2017, des réunions publiques seront organisées dans les 4 arrondissements concernés pour évoquer le rapprochement à venir et ses conséquences, répondre aux questions des habitants et écouter les propositions des élus de l'opposition comme de la majorité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Collectif Stendhal

Je vous remercie de nous donner la parole. Nous habitons depuis peu dans le 4^e arrondissement, au numéro 58 de la rue du Roi de Sicile. Or, nous avons l'habitude d'ouvrir les lieux que nous habitons pour en faire des lieux de rencontre et de créativité. Nous avons par exemple créé des AMAP, des ateliers de réparation de vélos et des ressourceries dans les 12^e et 20^e arrondissements.

Je suis ravie d'avoir lu sur l'ordre du jour du CICA les mots « projets citoyens », « solidaire » et « convivial ». Ce sont des orientations que nous défendons également. Nous aimerions donc savoir quelle était la position des élus du 4^e arrondissement sur ce type d'initiative et si vous seriez d'accord pour nous rencontrer afin de développer ces projets ensemble.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite la bienvenue dans l'arrondissement. Je trouve émouvante la manière dont vous exprimez votre citoyenneté. Dans une société dont nous subissons les effets pervers, il est important de ne pas être seulement dans la répression, mais plutôt dans l'accompagnement et la solidarité. De plus, vous résidez dans une rue importante pour notre arrondissement et pour laquelle j'ai un projet dont je vous parlerai lors de nos premiers échanges. Nous vous rencontrerons donc rapidement. Le fait que vous ayez eu la patience d'attendre la fin de ce Conseil d'arrondissement est un signe très positif de citoyenneté qui encourage à construire ensemble.

Sandra FELLOUS

Vous n'avez pas parlé du camp de migrants. J'aimerais connaître la manière dont il a été construit avec les élus de ce Conseil d'arrondissement. J'ai pu lire qu'il s'agissait exclusivement d'hommes. Nous pouvons donc nous interroger sur leur véritable identité, sachant que les combattants de DAESH se glissent parmi les migrants. J'aimerais savoir s'il s'agissait de migrants légaux ou illégaux et comment vous comptiez traiter le problème.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Les Conseillers de Paris s'exprimeront sur ce sujet. En tant que Maire du 4^e arrondissement, je ne serai pas consulté puisque le premier camp d'accueil de personnes en situation de migration fuyant des conflits a ouvert dans le 18^e arrondissement. J'exprime ma totale solidarité avec la Maire de Paris qui ne veut plus que, dans la ville des Lumières et des Droits de l'Homme, des hommes et des femmes soient à la rue dans des conditions dégradantes. Elle a donc signifié au Gouvernement qu'elle trouvait les démarches trop lentes.

En effet, le premier des dangers est le regroupement d'hommes que leur situation de pauvreté peut rendre dangereux. Toutefois, les femmes et les enfants seront orientés dans ce centre en même temps que les hommes vers un autre centre qui se trouve à Ivry. Bien évidemment, les hommes et les femmes seront séparés, de manière à ce que chacun retrouve une dignité. J'approuve donc la décision de la Maire de Paris.

Sandra FELLOUS

Ces migrants ont-ils demandé le droit d'asile ?

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Oui. Tous les migrants de ce centre ont demandé le droit d'asile, qui est un droit européen. Il faut maintenant instruire les dossiers.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous remercie et je lève la séance.

La séance est levée à 22h10.